

---

**U.N.S.S**  
**UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE**

Association loi 1901  
13, rue Saint Lazare  
75009 PARIS

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES**  
**ANNUELS DE L'ENSEMBLE DE L'ASSOCIATION HORS DISTRICTS**  
Exercice clos le 31 décembre 2019

*Exercice clos le 31 décembre 2019*

---

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'U.N.S.S.,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ensemble de l'association Union Nationale du Sport Scolaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 19 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### *REFERENTIEL D'AUDIT*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *INDEPENDANCE*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3 de l'annexe relatif au périmètre retenu pour l'établissement des comptes annuels. Le périmètre ne comprend pas les comptes des districts de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus

*Exercice clos le 31 décembre 2019*

---

importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelé à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant

*Exercice clos le 31 décembre 2019*

---

sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 8 juin 2020

**SEC3**

représentée par :



**Jean-Philippe HOREN**

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
Frais d'établissement	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	626 264	645 952
Autres immobilisations incorporelles		
Avances, acomptes immo. Incorpor.		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
Terrains		
Constructions	808 076	808 076
Installations techniques, matériel et outillage	51 298	62 141
Autres immobilisations corporelles	336 680	313 279
Immobilisations en cours		
Avances et acomptes		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
Titres de participation		
Actifs nets en cours de cession		
Participations par mise en équivalence		
Créances rattachées à participations		
Autres titres immobilisés	-	153
Prêts	487 464	479 615
Autres immobilisations financières	46 973	41 830
<b>TOTAL I</b>	<b>2 356 756</b>	<b>2 351 045</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>		
Matières premières, approvisionnements	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-
Marchandises	-	-
Avances, acomptes versés sur commandes	42 060	25 982
<b>CREANCES</b>		
Créances clients et comptes rattachés	49 694	9 276
Autres créances	3 110 446	2 859 502
<b>DIVERS</b>		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	15 546 219	12 100 712
Caisse	5 447	3 949
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		
Charges constatées d'avance	564 794	243 966
<b>TOTAL II</b>	<b>19 318 659</b>	<b>15 243 387</b>
Primes de remboursement des obligations	III -	-
Ecarts de conversion actif	IV -	-
Ecarts arrondi actif	V -	-
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>21 675 415</b>	<b>17 594 432</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Fonds Associatifs</b>		
<b>Fonds Propres</b>		
Fonds Associatifs	225 384	225 384
Ecarts de réévaluation groupe		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Autres réserves		
Réserve du groupe		
Report à nouveau	6 941 398	7 167 078
<b>Excédent / Insuffisance Association</b>	960 200	225 680
Subventions d'investissements	23 058	34 830
Amortissements dérogatoires		-
Autres provisions réglementées		-
<b>TOTAL I</b>	<b>8 150 041</b>	<b>7 201 613</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour acquisition de titres	-	-
Provisions pour risques	983 113	814 608
<b>TOTAL II</b>	<b>983 113</b>	<b>814 608</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Sur subvention de fonctionnement	251 000	-
Sur autres ressources	-	-
<b>TOTAL III</b>	<b>251 000</b>	<b>-</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Concours bancaires courants	3 036 592	4 711 684
Emprunts en crédit bail		
Emprunts et dettes financières divers	516 846	301 591
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	919 836	1 367 359
Dettes fiscales et sociales	655 669	558 299
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 643 325	2 550 879
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	4 518 994	88 399
<b>TOTAL IV</b>	<b>12 291 261</b>	<b>9 578 212</b>
Ecarts de conversion passif V	-	-
Ecarts arrondi passif VI	-	-
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>21 675 415</b>	<b>17 594 432</b>

	31/12/2019	31/12/2018 (*)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises et Affiliations	821 350	845 994
Production vendue de biens France		
Production vendue de services France	5 771 084	5 586 495
<b>TOTAL I</b>	<b>6 592 435</b>	<b>6 432 489</b>
Subventions d'exploitation	13 372 810	13 959 584
Reprises sur provisions, amortissements, transfert	50 000	-
Licences et Autres produits	13 048 647	12 514 908
<b>TOTAL II</b>	<b>26 471 457</b>	<b>26 474 492</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises ( dont revue matériels et med,trophées )	1 222 775	1 277 742
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock matières premières et approvisionnements		
Autres achats et charges externes	12 007 221	14 298 970
Impôts(locaux,foncier),taxes (s/sal),verst assimilés,(form prof, 1% logement)	368 143	367 595
Salaires et traitements	4 264 948	4 253 507
Charges sociales	2 284 764	2 277 283
Dotations aux amortissements immobilisations	370 969	250 567
Dotations aux provisions immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	11 349 439	10 302 607
<b>TOTAL III</b>	<b>31 868 259</b>	<b>33 028 271</b>
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I+II-III)</b>	<b>1 195 633</b>	<b>121 291</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

(\*) Reclassement de la mutualisation des transports, des parrainages et des subventions reçues des fédérations sportives en production vendue de services à la demande de la Cour des Comptes

	31/12/2019	31/12/2018
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	4 108	4 722
Reprises sur provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	234
Ecarts de conversion		
<b>TOTAL IV</b>	<b>4 108</b>	<b>4 956</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	6	19
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Ecarts de conversion	-	-
<b>TOTAL V</b>	<b>6</b>	<b>19</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>	<b>4 102</b>	<b>4 937</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>11 199 735</b>	<b>11 635 4</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	13 147	20 014
Reprises provisions, transferts charges		
<b>TOTAL VI</b>	<b>13 147</b>	<b>20 014</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 681	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	129 340
<b>TOTAL VII</b>	<b>1 681</b>	<b>129 340</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)</b>	<b>11 465</b>	<b>109 326</b>
Participation des salariés	-	-
Impôts dus sur les bénéfices	-	-
<b>TOTAL VIII</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX		
- Engagements à réaliser sur les ressources affectées X	251 000	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + IV + VI + IX)</b>	<b>33 081 147</b>	<b>32 931 951</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (III + V + VII + VIII + X)</b>	<b>32 120 946</b>	<b>33 157 630</b>
<b>Résultat de l'association</b>	<b>960 200</b>	<b>- 225 679</b>



## **1 – PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'ensemble de l'association hors district sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Pour une meilleure lecture, le terme « comptes annuels de l'ensemble de l'association hors district » sera substitué par « comptes annuels »

## **2 – FAITS SIGNIFICATIFS**

### 2-1 Evènements ayant une incidence sur les comptes annuels du 31 décembre 2019

Aucun fait significatif n'est intervenu sur l'exercice clos au 31 décembre 2019.

### 2-2 Evènements postérieurs à la clôture des comptes annuels

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'État), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. À la date d'arrêtés des comptes des états financiers 2019 de l'association, celui-ci n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son objet social.

De nombreuses organisations de championnat de France ont été annulées, d'autres ont été reportés pour la fin de l'année 2020 sans aucune certitude.

Le télétravail a été déployé en urgence dans la totalité des services UNSS, le recours au chômage partiel s'étant limité à seulement 4 salariés, dans l'impossibilité de pouvoir télétravailler.

Malgré la baisse d'activité significative constatée depuis le début de l'épidémie et du confinement, L'Union Nationale a maintenu les salaires et n'a pas eu recours à un prêt d'Etat pour son financement à ce jour.

## **3 – PERIMETRE ET METHODE DE COMBINAISON**

### 3-1 Variation du périmètre pendant l'exercice

Le périmètre n'a subi aucune évolution sur l'exercice.

### 3-2 Liste des Académies au 31 décembre 2019

Le périmètre de l'association U.N.S.S comprend la Direction Nationale, les directions régionales métropolitaines, les départements d'outre mers et les services départementaux métropolitains.

### 3-3 Académies non retenues dans le périmètre

L'ensemble des entités est retenu dans les comptes annuels, à l'exception des districts.

## **4 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### 4-1 Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Afin de rendre le contenu des comptes homogènes, les comptes des différentes académies ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes d'établissement des comptes de l'U.N.S.S Direction Nationale, ci-dessus décrites.

### 4-2 Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenue pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### 4-3 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations évaluées sont uniquement celles détenues par :

- la Direction Nationale.
- les Directions Régionales Métropolitaines et d'Outre-mer
- les services départementaux métropolitains.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- |   |             |
|---|-------------|
| • logiciels                                     | 3 à 5 ans   |
| • aménagements matériel et matériel sportif     | 3 et 4 ans  |
| • agencements et aménagements des constructions | 6 à 10 ans  |
| • agencement divers                             | 7 et 10 ans |
| • installations informatiques                   | 5 ans       |
| • matériel informatique                         | 3 à 5 ans   |
| • mobilier de bureau                            | 10 ans      |

Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'usage des biens (application de la mesure de simplification pour les biens non décomposables).

La base de calcul de l'amortissement est constituée de la valeur d'acquisition diminution faite de la valeur hypothétique de cession. L'application de cette méthode a conduit à ne plus pratiquer de dotation aux amortissements sur les constructions, la valeur hypothétique de cession étant largement supérieure à la valeur d'acquisition de ces biens.

#### 4-3 Immobilisations financières

L'Association U.N.S.S procède régulièrement aux versements de l'effort construction sous forme de prêts, avec un remboursement à obtenir au bout d'une durée de 20 ans. Au titre de l'exercice 2019, le montant de l'effort construction a été uniquement réalisé sous forme de prêt. L'association ayant obtenu le remboursement du prêt affecté au titre de l'exercice 1999.

#### 4-4 Disponibilités nettes

Les disponibilités nettes s'élèvent à la somme de 12.515.074 € au 31 décembre 2019. Les comptes bancaires s'élèvent à un montant de 11.251.859 €, les placements financiers sous forme de livret A à un montant de 1.257.768 €, le reliquat correspondant aux espèces détenues pour un montant total de 5.447 €.

### **5 – INFORMATION RELATIVE AU BILAN**

#### 5-1 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont varié comme suit :

	Au 31/12/2018	Dotation 2019	Reprise 2019	Au 31/12/2019
- Provision indemnité de départ à la retraite	685.268 €	125.004 €		810.272 €
- Provision pour litiges	76.009 €		50.000 €	26.009 €
- Provision pour risques	14.000 €	93.501 €		107.501 €
- Provisions pour charges	39.331 €			39.331 €
<b>TOTAL</b>	<b>814.608 €</b>	<b>218.505 €</b>	<b>50.000 €</b>	<b>983.113 €</b>

⇒ *Provision pour départ à la retraite*

Au 31 décembre 2019, elle s'élève à 810.272 €.

Depuis le 31 décembre 2005, le mode de calcul de cette provision est le mode rétrospectif. La valorisation de l'exercice 2019 a été effectuée en retenant un coefficient de revalorisation des salaires de 1,20 % et un coefficient d'actualisation de 0,77 %.

⇒ *Provision litiges prud'homaux en cours au 31 décembre 2019,*

Reste un seul litige prud'homal en compte, le jugement a rejeté toutes les demandes de la salariée, celle-ci a fait appel de cette décision.

⇒ *Provision pour risques*

Risque provisionné sur un litige avec la société Global Express, relative à des dommages et intérêts liés au litige pour une facture non payée dont le paiement s'est effectué sur l'exercice 2019.

Provision constituée sur un risque de rejet sur les licences pour 93.501 €.

⇒ *Provision pour charges*

Provision constituée par le département de La Réunion pour couvrir le risque lié à un litige avec la compagnie aérienne Corsair.

5-2 Fonds dédiés

Subvention reçue du Ministère des Sports sur l'année 2019 pour des actions relatives aux Jeux olympique de Paris 2024 pour un montant total de 251.000 € se répartissant en :

Création Label Génération 2024	12.000 €
Projet « Sport Scolaire prépare Paris 2024 »	139.000 €
Formation 10.000 bénévoles pour Paris 2024	100.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>251.000 €</b>

5-3 Créances et dettes⇒ *Assurances et affiliation d'avance*

Les produits assurances et affiliation sont perçus au titre de l'année scolaire.

Au 31 décembre 2019, l'Association a constaté les assurances et les affiliations comptabilisées d'avance correspondant à 6/10 des produits au cours du 4ème trimestre 2019, soit un total d'avance de 439.920 € se décomposant en :

- Affiliations 439.920 €
- Assurances et divers 0 €

Depuis le mois de février 2013, l'association a modifié sa méthodologie de comptabilisation des licences, en les intégrant directement dans le logiciel de comptabilité sous forme de tiers, dès lors, il n'y a plus lieu de prévoir une comptabilisation d'avance en fin d'exercice.

⇒ *Fonds associatif combinés*

Ce poste s'élève à 225.383 € et correspond à la valeur nette comptable des immobilisations au 01/01/1987 (date de mise en place du nouveau plan comptable).

⇒ *Cumul des résultats / report à nouveau*

Il s'agit du cumul des résultats réalisés :

Report à nouveau 01/01/2019 : 6.941.398 €  
Affectation du résultat combinée 2019 : + 960.200 €

**Total Report à nouveau combiné 7.901.598 €**

⇒ *Variation des fonds propres combinés*

La variation des fonds propres provient de la constatation du bénéfice 2019 pour + **960.200 €** et des mouvements intervenus sur les subventions d'investissement perçues.

⇒ *Produits à recevoir*

Les postes suivants du bilan incluent des produits à recevoir pour un montant global de 1.223.830 €, se décomposant de la façon suivante :

- autres créances 1.223.830 €

**1.223.830 €**

⇒ *Charges à payer*

Les postes suivants du bilan incluent des charges à payer pour les montants indiqués :

- fournisseurs et comptes rattachés	85.217 €
- dettes fiscales et sociales	315.251 €
- autres dettes	2.063.917 €
	<b>2.464.385 €</b>

⇒ *Charges et produits constatés d'avance*

Les charges et produits constatés d'avance sont tous liés à l'exploitation.

Au titre de l'exercice 2019, le montant des produits constatés d'avance s'élève à un total de 4.518.994 € dont une somme de 4.268.652 € relatif à l'encaissement sur la fin de l'exercice 2019 de l'échéance des licences de janvier 2020.

**6 – INFORMATION RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT**6-1 Détail des charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2019 s'élèvent à un total de 1.681 € relative uniquement aux valeurs nettes comptables sur les cessions d'immobilisation.

6-2 Détail des produits exceptionnels

Le montant des produits exceptionnels s'élève à la somme de 13.146 € au titre des comptes annuels 2019, dont la décomposition est la suivante :

- Quote-part de subvention	13.146 €
----------------------------	----------

**7 – AUTRES INFORMATIONS**7-1 Engagements réciproques

Redevances de crédit-bail et location longue durée :	98.439 €
--	----------

7-2 Tableau Effectif Moyen Combinés

Articles R.123-195 et R.123-196 du code de commerce

	Personnel Salarié	Personnel fonctionnaire détachés de l'association
Cadres	2	12
Techniciens	106	0
Employés	19	0
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>12</b>

7-3 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 44.818 € TTC, décomposés de la manière suivante :

- 44.818 € TTC d'honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes ;
- Aucun honoraire au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11.

7-4 Etat des 3 personnes les mieux rémunérées

Le montant des 3 personnes les mieux rémunérées s'est élevé à la somme de 253.100 € au titre de l'exercice 2019.